Train & Traditions Picardes

Découvrez Saint-Valery-sur-Somme de façon originale ...

Au départ du Crotoy, rejoignez Saint Valery en **Train historique et parcourez le Réseau** des Bains de Mer au cœur de la Baie de Somme. Pour prolonger le retour au XIX^e, visitez le Musée des Traditions Picardes « Picarvie ». Une journée 100% authentique!



Du 6 mai au 7 juillet & Du 2 au 30 septembre

Du Mercredi au Dimanche

Du 8 avril au 5 mai, du 8 juillet au 1er septembre & Du 21 octobre au 3 novembre

Programme

12h00

10h00 ou 11h00* Au départ du Crotoy, voyage en train à bord du Chemin de Fer de la Baie de Somme, durée 1 heure

Déjeuner et temps libre dans Saint-Valery

Après-Midi Visite libre du Musée Picarvie

Horaires d'ouverture de 13h30 à 18h00

17h30 ou 18h00* Au départ du Port de Saint Valery, retour en train

historique vers le Crotoy. Durée 1 heure.

18h30 ou 19h00* Fin de la journée * Selon calendrier de circulation

Tarifs Forfait Train & Musée

- Adulte : 21.50 € TTC

- Enfant (de 6 à 18 ans) : 15.00 € TTC

- Enfant de moins de 6 ans : gratuit

Ce tarif inclus : le voyage en train historique aller-retour, la visite du Musée Picarvie, la cotisation "membre ponctuel" à l'association du CFBS (couverture assurance RCP).

Conditions de Réservation

Les dates et les places étant limitées, il est conseillé de réserver au plus tât

Réservation en ligne uniquement.

Modalités de Paiement : 100% à la commande.

Conditions de Modification ou d'Annulation

Le Client peut modifier ou annuler la réservation avant la date de voyage. Cependant, en cas d'annulation tardive, des frais de résolution seront appliqués (voir nos Conditions Générales de Ventes).



Le **Musée Picarvie** vous accueille pour un incroyable voyage dans le temps.

lci, l'atelier du serrurier, plus loin celui du maréchal ferrant, l'échoppe du vannier, l'école et ses pupitres en bois, le café où trône le gramophone...

Une quarantaine de métiers sont présentés, animés par une collection de plus de 6000 outils.

'll suffit de pousser la porte pour être transporté au cœur d'un authentique village picard du XIX^e siècle.





Coordonnées

Chemin de Fer de la Baie de Somme
Téléphone : 03.22.26.96.96
Mail : accueil@chemindeferbaiedesomme.fr
Gare de Saint Valery
12, avenue du Général Leclerc
80230 SAINT VALERY SUR SOMME

Musée PICARVIE 03 22 26 94 90 5, Quai Romerel

80230 SAINT VALERY SUR SOMME

A Noter

<u>Voyage en train</u>: Le billet ne réserve pas de place assise à bord du train. Il est conseillé d'être présents en gare **30 minutes avant le départ**.

Présentation du billet obligatoire auprès du chef de train.

Musée Picarvie : Non accessible aux PMR et poussettes. Chiens non admis. Présentation du billet obligatoire en caisse.

Informations Voyageurs

La Combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2032 et de l'article L211-2 II du Code du tourisme.

Si vous achetez ce service de voyage, vous bénéficierez des droits octroyés par le <u>code du tourisme</u>. L'association « Chemin de Fer de la Baie de Somme » sera entièrement responsable de la bonne exécution du service de voyage.

En outre, comme l'exige la loi, l'association « Chemin de Fer de la Baie de Somme » dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où elle deviendrait insolvable.

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : lien hypertexte « code du tourisme ».

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. L'association du Chemin de Fer de la Baie de Somme a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama Assurance-crédit et Caution. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (126, rue de la Piazza, 93199 Noisy-le-Grand Cedex, tél : 01 49 31 31 31), si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'association du Chemin de Fer de la Baie de Somme.